

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2025 (EXTRAITS) :**

Délibération n°2025 -01-01- COMPTE DE GESTION 2024

**LE CONSEIL,
A l'unanimité,**

Approuve le compte de gestion 2024 de la commune de Follainville-Dennemont, établi par Madame le receveur municipal, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2024.

Délibération n°2025 -01-02- COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Sous la présidence de Madame Régine LEBRUN, 1ere adjointe au maire, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

**LE CONSEIL,
A l'unanimité,
17 voix pour (Monsieur le Maire ne participant pas au vote)**

Approuve le compte administratif 2024

Délibération n°2025 -01-03- COMPTE ADMINISTRATIF 2024-AFFECTATION DU RESULTAT

**LE CONSEIL,
A l'unanimité,**

Décide d'affecter comme suit, les résultats comptables de l'année 2024

- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté	1 325 082,08 €
- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	413 776,85 €
- au compte 001 excédent d'investissement reporté	6 557,05 €

Délibération n°2025-01-04 –VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

**LE CONSEIL,
A l'unanimité,**

Décide pour l'année 2025, le vote des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,18 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,61 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,92 %
-

Délibération n°2024-01-05- DOTATIONS AUX ECOLES ANNEE 2025

**LE CONSEIL,
A l'unanimité,**

Décide pour l'année 2025 de maintenir comme suit les dotations aux deux écoles primaires de la commune

Dotation au titre des fournitures scolaires : 36,67 € par élève
Dotation pour les coopératives scolaires : 38,60 € par élève
(total de 75,27 € par élève)

Délibération n°2025 -01-06- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2025

LE CONSEIL,
À la majorité,
18 voix pour
1 abstention (Monsieur Alban VARET dont le pouvoir a été remis à Monsieur Christophe GARDE)

Décide de maintenir les bases de calcul des subventions versées aux associations communales, à l'identique de l'année 2024.

Délibération n°2025-01-07- PARTICIPATIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES et CCAS / adoption tableau

LE CONSEIL
À l'unanimité

Adopte le tableau qui sera annexé au budget communal.

Délibération n°2025-01-08- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

LE CONSEIL,
À l'unanimité,

Vote le budget primitif 2025

Délibération n°2025-01-09: MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

LE CONSEIL,
A l'unanimité,

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Délibération n°2025-01-10- DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ACHAT D'UN VIDEO PROJECTEUR INTERACTIF

LE CONSEIL,
À l'unanimité,

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2025

Délibération n°2025-01-11- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GPSEO TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VENELLE DES ECOLIERS



LE CONSEIL,
à l'unanimité,

Décide de solliciter auprès de la Communauté urbaine un fonds de concours d'un montant de 128 000 €, pour le projet de travaux d'aménagement de la venelle des écoliers, d'un coût total estimé de 182 500 € HT

Délibération n°2025-01-12- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN PROJET DE RENOVATION D'UNE STELE

LE CONSEIL,
A la majorité, 18 voix pour
1 abstention (Pascal SARLIN)

Approuve le versement de la somme de 100 € en vue de la restauration de la stèle sis en forêt de Fontenay Saint Père

Délibération n°2025-01-13- BAUX COMMUNAUX : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL :

LE CONSEIL,
À l'unanimité,
Approuve le protocole d'accord financier

Délibération n°2025-01-14-AVIS SUR UNE DEMANDE D'EXPLOITATION DE TERRES AGRICOLES APPARTENANT A LA COMMUNE

LE CONSEIL,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à conclure un bail fermier de 9 ans pour la location des terres ci-dessus énumérées dans les conditions définies par la loi relative au prix des fermages et l'indice de revalorisation annuel fixé par arrêté préfectoral,

Délibération n°2025-01-15- DECISION D'ORGANISER DES CHANTIERS DE JEUNES

LE CONSEIL,
à l'unanimité,

Décide de reconduire l'organisation d'un chantier de jeunes à l'été 2025, ouvert aux jeunes de la commune âgés de 16 à 17 ans en juillet et en août sur une période de trois semaines pour chacun.

Délibération n°2025-01-16- AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SAISONNIER LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITES

LE CONSEIL,
A l'unanimité,
Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximum de 6 mois sur une période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

Délibération n°2025 -01-17- AVIS SUR LE PREMIER ARRET DU PROJET DE DEUXIEME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (PLHI) 2025-2030

LE CONSEIL,

à

la majorité,

12 voix pour,

1 voix contre (Catherine TROGNON)

6 abstentions (Catherine ZIEGLER, Caroline PORTIER, Gautier MADOE, Arnaud BONHOMME, Céline CEVENTES, Vanessa ANGER.

Emet un avis favorable au projet de deuxième Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) 2025-2030, annexé à la présente délibération et composé d'un diagnostic, d'un document d'orientations, d'un programme d'actions et de fiches communales.

Délibération n°2025 -01-18- APPROBATION DES PROJETS DE PLAN DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES :

LE CONSEIL,

à l'unanimité

Article 1 : Décide d'approuver les projets de plan des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tel qu'ils sont annexés à la présente sous réserve du respect des recommandations du commissaire enquêteur édictées dans le rapport du 3 février 2025.

Délibération n°2025 -01-19- PROJET UN MUR UNE ŒUVRE :

LE CONSEIL,

à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne habilitée, à signer une convention de partenariat avec la communauté urbaine GPSEO et l'artiste pour participer à ce projet.

Publié le 11 avril 2025

Le Maire

Sébastien L'AVANCIER

